

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M

Cocher la case correspondante:

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet d'implantation d'un parc
éolien sur la commune de
LA - JARRIE - AUDOUIN.

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête :

Il sera procédé du lundi 1er mars 2021 au mercredi 31 mars 2021 inclus, soit durant 31 jours, à une enquête publique unique préalable aux autorisations environnementales d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de neuf aérogénérateurs et deux postes de livraison (7 éoliennes exploitées par la société FERME EOLIENNE DE LA JARRIE-AUDOUIN et de 2 éoliennes exploitées par la société PARC EOLIEN DE LA JARRIE-AUDOUIN), sur la commune de LA JARRIE-AUDOUIN, demandes déposées par deux sociétés, la société FERME EOLIENNE DE LA JARRIE-AUDOUIN, dont le siège se situe au 1 rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG et la société PARC EOLIEN DE LA JARRIE-AUDOUIN, dont le siège se situe au 23 rue d'Anjou 75008 PARIS

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° _____ en date du _____ de

M. le Maire de : _____

M. le Préfet de : Charente Nouvelle Aquitaine

Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

Monsieur BERTHET Philippe qualité Ingénieur de missionnaire

Membres titulaires : M _____ qualité de TPE en retraite

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 1er mars 2021 au Mercredi 31 mars 2021

les _____ de _____ à _____ et de _____ à inclus

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de LA-JARRIE-AUDOUIN A Route de Loulay 17330

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de Loulay 17330 LA-JARRIE-AUDOUIN, voir arrêté

Registre d'enquête :

comportant 31 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de LA-JARRIE-AUDOUIN Monsieur le Commissaire enquêteur A route de Loulay 17330 LA-JARRIE-AUDOUIN

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : 6 Préfecture de la Charente - Nouvelle Aquitaine

ou Mairie de LA-JARRIE-AUDOUIN

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les lundi 1er mars 2021 de 09h00 à 12h00 et de _____ à _____

les Mercredi 3 mars 2021 de 09h00 à 12h00 et de _____ à _____

les Vendredi 12 mars 2021 de 14h00 à 17h00 et de _____ à _____

les Mercredi 17 mars 2021 de 09h00 à 12h00 et de _____ à _____

les Vendredi 26 mars 2021 de 14h00 à 17h00 et de _____ à _____

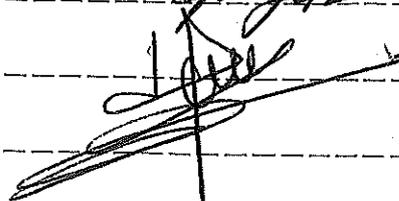
les Mercredi 31 mars 2021 de 09h00 à 12h30 et de _____ à _____

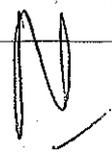
une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

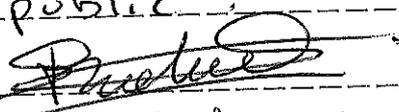
N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>le présent registre contenant 31 pages a été ouvert par le commissaire enquêteur soussigné le 1^{er} mars 2021 à 9^h00</p> <p></p> <p>P. BERTHET</p>
①		<p>1/03/21 un courrier reçu par M^{me} Marie-Thérèse Aumeré au présent registre (avis favorable)</p> <p>1/03/21 Vu 2 personnes pour renseignements</p>
②		<p>3/03/21 Aumeré au registre, a courriel de M^r Alain BOUCHET 17140 - Lugard</p>
③		<p>3/03/21 Contre le projet => Baisse de la valeur de nos maisons + trop d'oiseaux et chaux - soies tués + trop d'échelles déjà présentes autour de notre village la campagne ne ressemblera plus à ce qu'elle était mais à des champs d'échelles sans parler du bruit. M^{me} LORNET - 17330</p> <p style="text-align: right;">1</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
	<u>3/03/21</u> V4	2 personnes pour renseignements (doivent faire observation sur internet)
④	3/03/21 GARNIER - TACHET - L'impasse Cluseau	Nous compléterons la demande sur internet -> Nous apportons nos avis défavorables pour le projet éolien - Nous sommes en 1 ^{ère} ligne sur l'exposition du parc - (valeur immobilière sera en baisse ; bruits ; durée travaux ; pollution visuel...) EOL E03 notamment beaucoup trop proches habitations.
⑤	GAUTREAU Gilles	La Jarnie Audouin Il faut remplacer les centrales nucléaires 5 rue Gaston Deministré illisibles et dangereuses par les énergies renouvelables alors oui aux éoliennes à la Jarnie Audouin 
⑥ ⑦	12/05/21 -	2 courriers adressés au commissaire enquêteur annexés au registre (M ^{me} Blanchet et M ^r Rolland - 1 ^{er} Maire-adjoint)
⑧ ⑨ ⑩		3 courriers remis au commissaire enquêteur annexés au registre (M ^{me} Thiroux, M. Thiroux M ^{me} Porret)

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
⑪	Lamy Roland. 2 bis rue des Tourterelles 17330 La Jarrie Audouin	<ul style="list-style-type: none"> • Saturation Visuelle • Impact patrimonial • Perte 20 à 30% de la valeur immobilière. • béton sable et cailloux matériaux devenues rares et onéreux. Perte d'éducation difficilement recyclable • Les Grues sont passées en très grand nombre cette année et d'un vol très bas? • La priorité devrait être une réduction des consommations.
⑫	Jean-François Sylve Château de Mornay	<p>Un impact environnemental paysager et patrimonial catastrophique</p> <p>Une perte de 20 à 30% de la valeur immobilière des habitations concernées</p> <p>Le non respect des courbes de la formation de l'écosystème concernant l'intégration</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>harmoniser à l'acceptabilité des projets éoliens. Et surtout les habitants de St Pierre de l'Isle et de St Vincent de Foulay, non pas été concertés par les élus et les responsables du projet.</p> 
(13)		un courrier remis au commissaire enquêteur annexé au registre (plusieurs signatures) (Champ de MORNAY)
(14) (15)		contributions internet via site de la commune
(16) (17)		annexés au registre - (M. Silericage, Fournet,
(18) (19)		Mesry, Fabrice, Chuillet, Taran)
(20)	FOURRIER St Pierre de l'Isle	<p>Nom à de nouvelles installations trop grande concentration, pollution visuelle, destruction du patrimoine et tant d'autres problèmes créés!</p> <p>FOURRIER C. contre le projet. Santé ??</p> <p>St Pierre de l'Isle Aspect visuel: Trop d'éoliennes en Val de Saintonge</p>



N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
(21) (22) (23) (24)	Contributions adressées au commissaire enquêteur par courrier ou courriel - (Pelletan, Bataillard, Robert, Rollin) annexées au registre.	
(25)	<u>BIDAULT Hervé</u> n° le Commissaire enquêteur, je ne	vois pas d'étude d'impact sur la Gellesette, pouvez-vous demander au promoteur colien de la mettre à
		disposition du public. le 17/03/2021. 
(26)	<u>B Landot</u>	2 Rue des Mesanges 17330 La Jarrie Audouin Nous sommes opposés à la construction du parc Eolien, trop d'Eoliennes sur le secteur, et l'on perd l'esprit campagne, Eolienne à droite à gauche et surtout plus que prévu sur la Presqu'île Maritime.
		
(27)	<u>DACOSTA FREDY</u>	Je vous en forme que je suis entièrement d'accord pour l'installation d'un projet de parcs éoliens sur la commune de La Jarrie Audouin pour l'avenir. Merci

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants	
(28)	AUBE P.	Favorable -	
(29)	PEFOY	M. Joseph Andouin // -	11
(30)	 (habitant la Commune)	avis défavorable au projet éolien ne correspond pas à mon attente -	12
(31)	Coursier de	M ^{lle} Marie Geneviève inscrits au registre	
(32)		Contre le projet éolien. J. Benoit	13
(34)		Contre ce projet aberrant qui ne se justifie pas, et qui accentue la DESTRUCTION de la physionomie de nos campagnes. - À REJETER!!! (Robert CADROUIL)	14
		Conseil de lecture : EOLIENNES : CHRONIQUE d'UN NAUFRAGE ANNONCÉ auteurs Pierre Dumont et Denis de Kergolay Éditeur FRANÇOIS BOURIN.	
(33)		Coursier joint au présent registre de M ^{rs} LEDE F.	

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
35	Gaufichon I Le Grand Breuil	<p>Je suis contre les éoliennes qui peuvent nuire à la santé (insomnie) Bruits / paysage de "fièvre". le nombre de pannes dont il y a eu 100 impactes la lumière des journalières des maisons sera aussi une nuisance permanente aucune concertation auprès des habitants de l'Île de l'Isle ni aucuns dédomagements prévus ! facture d'électricité toujours "éolienne" ! les éoliennes prévues sur la commune de la Pierre ne seront pas installées tout près de certains administrés de cette commune / mais plus près du Grand Breuil / Petit Breuil c'est inadmissible !</p> <p><i>Gaufichon</i></p>
36	GAUFICHON didier Marie-Paule 4 route du Grand Breuil 47330 ST Pierre de l'Isle	<p>Nous sommes contre le projet éolien sur la Pierre Audouin - car nous sommes les premiers impactés - nous habitons la première maison du grand Breuil - nous allons les voir toute la journée et le reste de notre vie. Pierre de l'Isle devant nos yeux.</p> <p>Aucun dédomagement de prévu, nous n'avons pas été contactés - Eolienne à 800 mètres de la maison façade ouest - nuisances permanentes - bruits constants -</p>

D
-7-

A

M

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
37	Auge Gilles 4 allée des magnanités	<p>Les 9 éoliennes de 180m de ht prévues sur la commune de La Jarrie, en plus de celles existantes, en constructions en projets, sur une surface limitée, font dépasser le nombre de structure au km² admissible pour un lieu de vie normal et serein.</p> <p>La pollution exercée par les retombées focales a hypnotisé certains élus locaux, il est regrettable que ceux-ci n'aient pas mesuré, que cette prolifération anarchique, déchaînait le lien de vie de leurs administrés. Les hommes attachés aux communes et aux propriétaires des tenans, ont d'abord par suppression de oppositions au projet, mais cette manœuvre n'est rien par rapport aux dommages causés à la population.</p>
38 39	2 Courriers joints au présent registre (M. Victor, M. Auge)	

10

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
(40) (41)		2 courriers déposés au registre - (Moreuil - F.T.A.N. ^{elle Aquitaine})
(42) (43) (44) (45)		4 courriers déposés au registre (Cazaux, Romain, Le Bruin-Celas,
(46)	Michel Joffré 17400 ESSOUVERT	Il faut savoir dire Stop au projet moi-même déjà entamé d'éditions gauchistes à saturation <i>J. Joffré</i>
(47)	DILLERIN JEAN PIERRE	Bampierre et Baudonne <i>J. Dillerin</i>
(48)	CHATELIER Ghislain 24 Route du Petit Breuil 17330 ST PIERRE de LA SLE	les élus de la région Aquitaine nous prendrait-il pour des gogos? Les Société Germano/Suisse Volkswind et Nordex
	CHATELIER Jean Pierre (même adresse)	veulent implanter de force ses éoliennes sur la Commune de la Jarrie Audoubert - Les Communes de la Jarrie et celle de St Pierre de l'Isle ont leurs habitants placés aux premières loges de ces aérogénérateurs géants industriels. Mais quel vent mauvais et nauséabond a encouragé ces requins de la finance à poser leurs valises pleines de promesses et d'argent facile pour compromettre quelques uns - Notre ancienne région Poitou-Charentes doit-elle devenir la poubelle à vent de

N

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>la nouvelle Aquitaine qui peut ainsi se vanter d'atteindre ses objectifs en énergie renouvelable, tout en préservant la prestigieuse Aquitaine en refusant tous les projets éoliens qui risqueraient de gâcher son Site de Bordeaux, gêner les surfeurs sur la côte. Non aussi on veut préserver nos paysages, nos villages, notre qualité de vie, notre santé.</p>
(49)	<p>BRU Jean Claude</p>	<p>Ancien agriculteur à la retraite et ancien employé municipale. Je trouve que l'on prend trop de terres au milieu des champs cultivables. J'aimerais qu'avec le prix d'une éolien combien on pourrait équiper de maisons en voltaïques.</p> <p style="text-align: right;">JCB</p>
(50)	<p>SAVAT Jacques</p>	<p>combien de fois je ne les vois tourner tout manger vent, je commence à saturation visuel de voir c'est grande tourter partout dès que je sort de moi sur quelque que le fait tout que je suis</p> <p style="text-align: right;"><i>[Signature]</i></p>

20

21

22

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
(51)	BIDAULT Mervé	<p>En l'absence de documents disponibles concernant l'étude d'impact sur la Galleselle (Crustacé aquatique) et le manque d'information sur les chiroptères et l'ovifère en général; il apparaît que l'étude environnementale a été réalisée de manière trop succincte. Pour donner un avis favorable à ce projet.</p> <p><i>[Signature]</i></p>
(52)		<p>lettres jointes au registre - Ligeron JC</p>
(53)		- Durgeaud F
(54)		- de Montault (demeures historiques) (en double)
(55)		- Morin J et J
(56)		- Guigeron E.
(57)		- Gauthier JL
(58)		- Rand M.
(59)		- M ^{lle} Pdt de la C ^{te} H ^{ue}
(60)		<p>Courriers joints au registre - - Poisebeaud E</p>
(61)		- Chatelier J.
(62)		- Benoit J.

[Signature]

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
(63)	LEROUX Dominique La Pierre-St.	Texte fait d'accord pour le respect de l'environnement. L'éolienne est à mon avis bien moins bruyante qu'un pylône ou une ligne à haute tension. Pour dire adieu aux nucléaires et plus ou moins bien éolienne -
(64)		Coursier joint au registre (Ch ^{de} de Homay) plusieurs signatures -
(65)		Pétition jointe au registre 20 signatures -
(66) à (73)		Coursiers ou courriers remis ou envoyés au commissaire enquêteur (Bertin S., Ingrand O., Bernet S., Portrait J., Vallois M., Desboisfr. Raud J. - Maire de LJA, Leroux P.) -
(74)	Pétition	Collectif "Non aux 9 Éoliennes de LJA" - 142 signatures
(75)	CHATELIER Ghislaine	Coursier joint au registre (Gauger B.) Au début, on ne savait pas, on
(76)	24 Route du Petit Breuil 17330 ST PIERRE DE L'ISLE conseillère municipale	pensait tous que les énergies renouvelables c'était formidable. Mais quand elles sont

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>plus polluantes que les énergies fossiles, il faut peut-être se poser des questions. Les Allemands renoncent actuellement aux éoliennes. D'ailleurs, il y a eu dernièrement un reportage sur ARTE dévoilant la vérité sur les éoliennes avec ses pales qui pourrissent. C'est comme quand on s'est lancé dans le nucléaire, on n'imaginait pas ce qu'on ferait plus tard avec ces déchets. C'est la même chose. Des déchets des éoliennes on ne sait pas quoi en faire. Et on bétonnise les sols. Ce sont des tonnes de béton dans le sol dont on ne saura que faire dans les siècles qui viennent. Des éoliennes, ce sont aussi les oiseaux qui se jettent dans les pales, c'est le bruit qui gêne les vaches, c'est cette pollution visuelle et sonore pour les hommes. Et ça détruit les paysages. comme Cela n'a pas de sens. Et surtout on ne pourra jamais s'en débarrasser. Ce sont des lobbies terribles qui sont à l'œuvre avec beaucoup d'argent</p>

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p> de en plus maires des communes disent qu'ils subissent des chantages. Tout cela se passe évidemment avec des dessous de table de maire qui refuse, on lui dit qu'il n'aura pas les subventions mais qu'il subira la pollution visuelle puisque les éoliennes seront installées dans la commune d'en face (de maire de la Jarri Audouin) s'était, en conseil municipal, opposé à l'installation d'éoliennes à la Chapelle-Bahon (village voisin) mais 4 mois après, acceptait des installations sur sa commune, qui beaucoup plus proches de St Pierre de l'Isle que de celle de la Jarri Audouin). Il y a des pressions qui sont faites en permanence sur les maires et sur les paysans car c'est un revenu plus important que ce qu'ils gagnent de leur travail. </p>
	<p> CHATELIER Jean-Pierre même adresse que celle ci-dessus Maire de St Pierre de l'Isle de mars 2001 à mai 2020 conseiller municipal. </p>	<p> J'adhère totalement à l'écrit ci-dessus </p>

25

26

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
79	COSTE Laurent 17330 Le Jouve Ardouin	19 Rue Giblet Proust Le Jouve Ardouin
		<p>Venant de Bata que pays où il y a beaucoup d'échec depuis longtemps les problèmes des gens au alentours sont assez conséquents le Téléphone la Télévisions - les problèmes sur les animaux et les gens - en plus se nait pas très jolie au regard - et combien de temps cela va marcher vu en plus l'urgence des travaux que ceci impose plus la destruction de la matrice en sous-sol et dans les airs</p> <p style="text-align: right;">le 31 03 2021</p>
	BABNET Christine	8 rue du Lavoisier 17400 les Eglises d'Argenteuil.
81		Je donne un avis <u>travaux</u> <u>de favorable</u> au projet de 9 éoliennes sur la commune de la Jamie - Ardouin.
1)		Défense du chemin de compostable et des monuments classés Unesco (Aulnay de Saintonge,

N° d'ordre	Nom Prénom Adresse	Déclarations et signatures des déclarants
		<p>Abbaye royale de Saint Jean d'Angely) Les éoliennes rendent rendent le paysage millénaire du chemin totalement industrialisé. L'environnement des monuments et du chemin est n'est plus à la méditation.</p>
2)		<p>Les éoliennes ont des pales gigantesques (2x75 m) et les nuisances visuelles et sonores sont démultipliées par rapport aux autres éoliennes.</p>
3)		<p>Coté de la population qui me remonte via mon groupe de marcheurs du fait de la multipli- cation de projets et de la saturation visuelle. Les projets existants empêchent certains habitants de dormir, les gens sont inquiets pour leur santé.</p>
4)		<p>Atteinte au paysage saintongeais et à la biodiversité locale (Chèvre souris en particulier) -</p> <p style="text-align: right;"><i>Chèvre</i></p>
(80)		Pétition recueillie au rapport (97 signatures)
(82)		lettre de Nature Environnement 17 recueillie au rapport (recue le 1/04)

Courrier reçu le 25 mars 2021
annulé au registre d'EP

①

la garrie Audouin

le 1^{er} mars 2021

M. Monsieur Tessier Pierre
24 rte de Loulay
la garrie Audouin

Monsieur

suite au projet de l'enquête publique et aux
avantages des retombées économiques pour la commune
mon épouse et moi-même sont favorable
à l'installation du projet éolien

cordialement

Berthe

Loïc

2

Sujet : [INTERNET] Projet La Jarrie Audouin

Date : Mon, 1 Mar 2021 18:22:56 +0000

De : Alain BOUCHET <abouchet@cargo17.fr>

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Messieurs,

Une nouvelle fois, je voudrai apporter mon avis NEGATIF à ce nouveau projet :

- Trop c'est trop,
- Encore plus de mâts,
- Encore plus hauts, mais toujours à la même distance des habitations ; si au moins la distance était élargie au motif de la taille des nouvelles éoliennes - 2 à 3 fois plus qu'au moment de la loi initiale,
- Encore plus de terres agricoles saccagées et souillées par des tonnes de béton : 1 500 tonnes par pied, comment peut-on parler d'écologie quand les prairies souffrent déjà de la disparition des arbres et des haies ?
- Encore plus de campagnes spoliées : les habitations alentours perdent 25 à 30 % de leur valeur selon l'éloignement de ces engins – les notaires confirment,
- Encore moins de touristes pour la France verte qui perd petit à petit ses charmes et donc sa fréquentation,
- Encore moins d'indépendance énergétique ??? L'actualité, qui nous démontre **notre faiblesse en matière d'indépendance sanitaire**, devrait faire BIEN DAVANTAGE réfléchir à notre actuelle **indépendance en matière d'énergie**,
- Encore plus d'interrogations sur les conséquences connexes de ces engins : massacre agricole, argent du contribuable détourné au bénéfice de sociétés no-françaises, bruits et nuisances...

Espérant que la raison reprendra rapidement le dessus sur ces « délires » bien appréhendés par les financiers court-termistes et sans scrupules qui portent ces projets...

Avec mes courtoises salutations,

Alain BOUCHET

81 Bis, rue des Gonthières

17140 LAGORD

06 83 81 07 83

LA HARRIE AUDOUIN (6)
5.03 2021

MONSIEUR
LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Je suis D'ACCORD POUR
IMPLANTATIONS DES EOLLIENNES
A LA HARRIE AUDOUIN.
Je vous en REMERCIE

BOUCHET GENEVIEVE

Route de Coulay

①

Mr. ROLLAND René

1^{er} Adjoint

Mairie La Jarrie Audouin

La Jarrie Audouin le 6 mars 2021

Monsieur le commissaire enquêteur.

Comment vous dire ma première pensée pour le projet éolien. Les éoliennes OUI mais chez les AUTRES.

Puis ayant eu l'opportunité de participer au projet, ce dernier ma ouvert les yeux.

Les études sur la faune et la flore mon fait comprendre que ces impacts seraient faibles voir réaménagées en conséquences.

Afin d'affiner le projet le relationnel entre les différentes parties, la commune et l'ACCA a été importante et constructive.

Les ateliers de concertations nous ont permis de participer et de faire participer la commune ses habitants ainsi que les communes avoisinantes à ce projet.

La partie non négligeable est bien évidemment la retombée fiscale pour la commune.

Je remercie la société Nordex devenue RWE du très bon relationnel et de nous avoir permis de faire partie de ce projet.



M^{lle} Thiroux

8

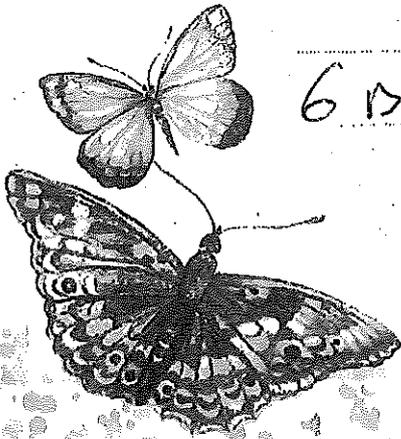


Le 12/03/2021.

J'approuve le projet du
parc Eolien à La Jarré Audouin.
Ravi de voir qu'une ère
nouvelle s'y installe pour le
bien être de nos enfants et petits
enfants

Bien Cordialement

615 Rue GASTON DAUVIAT

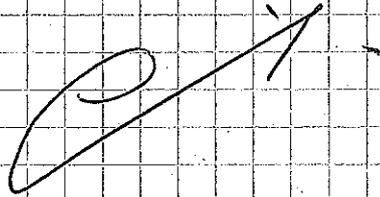


Kimimela - papillon

⑨

Je soussigné, M^r THIROUX. P. adjoint à la
Mairie de la commune d'Arbois. Je tiens
à exprimer ma satisfaction de voir
d'apparaître sur la commune le parc
éolien, à condition que tous les engagements
des fournisseurs d'énergie et Constructeur
soient respectés comme énoncés à la
base

Le Vendredi 12 Mars 2021.



6 B - Rue GASTON THAMINUS

10

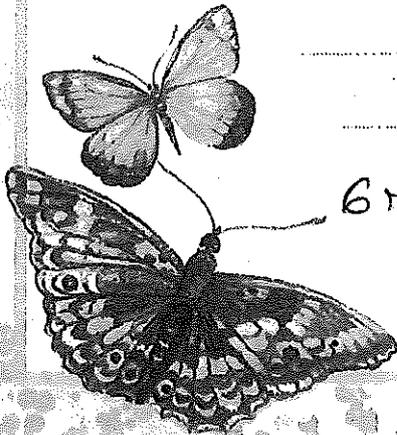
Le 12.03.2021.



Je soussigné Mme Proust
comme Marie' être satisfaite
du projet Eolien sur notre
commune de La Yverrie etudouin

Cordialement

M. Proust



6 rue Gilbert Proust

Kimimela - papillon

13



St Pierre de l'Isle, le 9 mars 2021

Bonjour,

Par la présente nous nous opposons fermement à l'installation des éoliennes sur le secteur de La Jarrie Audouin.

Le groupe médical Korian, locataire du château de Mornay depuis 15 ans, a annoncé son départ du domaine au 30 juin 2021. Depuis cette annonce, nous travaillons durement sur le projet de créer de nouvelles activités afin de continuer d'entretenir ce magnifique domaine du XVIIème siècle.

Le château est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1949 (château et parc)

En + de sa magnifique architecture, il dispose d'une trentaine de chambres.

Dans cette campagne Saintongeaise, il est entouré de son parc, de douves et de verdure.. C'est un lieu empreint de sérénité entre Histoire et Nature qui fait et de lui un lieu idéal pour y trouver la sérénité.

Compte tenu de sa disposition géographique et de ses aménagements, nous avons décidé de lui offrir une nouvelle vie basée sur :

- Les mariages et autres cérémonies
- Les séjours de groupes notamment de bien-être (yoga, jeûne, méditation...) et autres hébergements
- Les séminaires et conférences
- Les visites et séjours touristiques, culturels et artistiques.

Le développement de ces activités et les investissements qu'il nécessite sont particulièrement angoissants dans cette période de crise sanitaire mais nous restons déterminés car nous sommes convaincus des atouts du Château de Mornay.

Il est évident que l'installation d'éoliennes (bien plus grandes que nos 4 tours et que nos arbres classés Arbres Remarquables de France) seraient néfastes à l'esthétique et l'image du site qui perdrait de sa valeur immobilière mais aussi de l'énergie apaisante que les visiteurs y ressentent.

Lorsque vous appréciez la nature et l'architecture, que vous admirez le platane de 450 ans impressionnant par son âge, sa prestance et sa taille 35m de haut vous ne pouvez qu'être choqué de découvrir des éoliennes hautes de 180m soit 5 fois + grand que le + grand arbre de la commune !!

De +, compte tenu de la désertification économique et sociale que connaît le Val de Saintonge, d'ailleurs classé en Zone de Revitalisation Rurale, l'implantation de nombreuses éoliennes ne ferait que renforcer cette situation déjà critique.

Les commerces se raréfient et les écoles se désertifient. Préservons ce qu'il est encore possible de préserver.

Le seuil de notre tolérance est déjà atteint avec la présence de + de 20 éoliennes dans un rayon de 10kms !!!

Les habitants, l'association des Amis du Château de Mornay et les créateurs de la nouvelle SAS du Château se battent pour préserver ce patrimoine local et comptons sur le respect des autorités et municipalités avoisinantes pour y contribuer.

Ce site, porteur d'activités professionnelles, d'animations et de fréquentation touristique et culturelle est également une chance pour notre petite commune et celles qui l'entourent.

Il est également riche d'un écosystème que nous nous devons de préserver activement, d'une faune et d'une flore que nous nous efforçons déjà de conserver avec difficulté face à la surconsommation et donc à l'agriculture intensive qui a au fur et à mesure déboisé considérablement notre nature. L'homme cause trop de dommages, il est + que temps de se responsabiliser et de stopper les dégâts.

Nous parlons de la pollution visible mais il ne faut pas oublier les traces sur la durée que laisseront ces socles avec une fondation invisible à l'oeil nu mais dont l'empreinte demeurera à jamais !

Pour éviter de faire subir aux particuliers et professionnels, visiteurs du Château de Mornay et de tout le Val de Saintonge, les nuisances sonores, visuelles et écologiques nous vous demandons expressément l'arrêt de tous projets d'installations de nouvelles éoliennes.

Si, comme il est précisé sur la communication en faveur de ces installations, 9 éoliennes fournissent 30.000 foyers en électricité, alors il y a déjà eu assez d'installations d'éoliennes à proximité pour alimenter notre belle campagne suffisamment dénaturée.

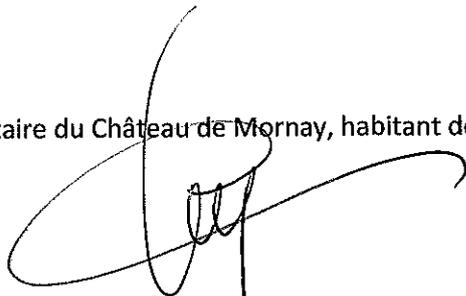
Il faut utiliser des énergies réellement vertes ou répartir les installations d'éoliennes de façon proportionnelle pour ne pas faire subir aux villages à faible densité la surconsommation des villes.

Nous comptons sur votre respect et responsabilité pour préserver la valeur et l'attrait de notre patrimoine local naturel et historique mais aussi pour lui donner une chance de développer de l'activité et de l'emploi.

Dans l'espoir d'une réaction allant vers la protection de nos campagnes.

Cordialement,

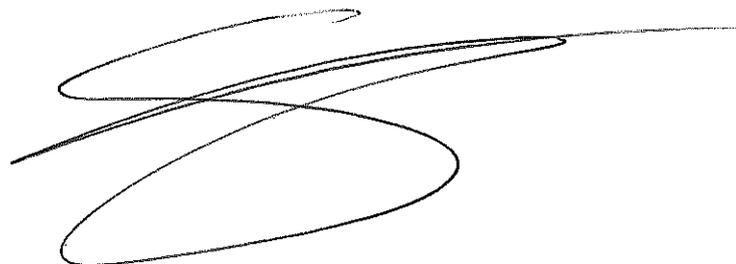
Jean-Yves Morin, propriétaire du Château de Mornay, habitant de La Chapelle-Bâton



Jacqueline Morin, propriétaire du Château de Mornay, habitante de La Chapelle-Bâton



Sandra Plasseraud-Morin, PDG de la SAS du Château de Mornay et future habitante de St Pierre de l'Isle



Emmanuel Savatier, futur habitant du Château de Mornay

Patrick Faret, salarié de la SAS du Château de Mornay et futur habitant de St Pierre de l'Isle

Sylvie Hamdane, future salariée de la SAS du Château de Mornay et future habitante de St Pierre de l'Isle

Isabelle Gauffichon, habitante du Grand-Breuil,

de SENNEVILLE Armand

4. 8. 4

MONDAN Marie-Claude

Commercante

Michel DE ROSIER

FISTER Alain Château de Dampierre

Michelle Chatelier
La Jarrie Audouin

Helène
Joël Chatelier

RAULX Pierre-Charles

S + Jean et

La Jarrie Audouin

GREENWAY Anne

FARET PATRICK

14

Sujet : [INTERNET] Enquête publique pour implantation d'éoliennes sur la commune de La Jarrie-Audouin
De : Samuel LE VISAGE <samuel.levisage@gmail.com>
Date : 05/03/2021 14:15
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je tenais à vous faire part d'un avis défavorable concernant l'implantation d'un parc éolien sur la commune de la Jarrie-Audouin 17195.

Notamment pour des raisons environnementales, de pollution importée, de subventions publiques massives, de démantèlement.

Environnemental pour la pollution visuelle mais pas seulement, en effet du fait de son intermittence l'éolien nécessite d'être couplé au charbon ou au gaz. L'énergie nucléaire ne pouvant être utilisée à ces fins de part sa grande inertie lors des montées et baisses de charges.

Environnemental car les éoliennes émettent des infrasons sur de longues distances, dérangent la faune et altèrent la qualité de vie des habitants.

L'éolien ne produit aucun emploi en France, ces produits sont importés, ils sont uniquement assemblés sur notre territoire la part de travail en France est très faible.

L'éolien par le jeu des subventions fait chuter artificiellement les prix de gros.

Le démantèlement est actuellement de l'ordre de 500000€ par engin à la charge des propriétaires des terrains et communes.

Ne l'oublions pas que la France de par son indépendance énergétique est déjà excédentaire en production d'électricité, électricité neutre de CO2. Par conséquent l'éolien n'apporte absolument aucun avantage concernant la lutte contre le réchauffement climatique.

Au contraire ces engins nécessitant des métaux et terres rares (en plus des huiles, mâts, et pales en matériaux composites non recyclables) sont souvent fabriqués à l'étranger, la Chine est détentrice de plus de 80% de ces terres rares, la pollution est donc déportée mais le bilan carbone est aggravé par l'extraction, la fabrication et le transports (par bateaux containers).

Je vous demanderai donc de bien étudier tous ces points qu'il est facile de documenter à votre demande.

Bien cordialement.

15

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable au futur projet éolien sur la commune de Jarrie-Audouin

De : Fournet Daniel <daniel.fournet25@orange.fr>

Date : 07/03/2021 13:00

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je dépose un avis défavorable au projet éolien sur la commune de Jarrie-Audouin un projet qui sera un de plus qui va révéler dans un futur très proche une catastrophe environnemental aussi grave que celui que nous avons connu avec le dossier de l'amiante. aujourd'hui des rapports sont révélés sur les conséquences des problèmes de l'implantation massive des éoliennes, problème sur les exploitations laitières et bovines avec des baisses de production laitière, problème de vêlage, mortalité importante inexplicquée, problème d'animaux qui refuse de s'alimenter et de s'abreuver par la présence des parcs éoliens trop proche des exploitations laitières ou par le passage des câbles souterrains, très impacté aussi l'avifaune, par la perturbation des couloirs migratoire, des zones de nidification modifier par la présence des éoliennes, d'une menace sur des espèces protégé en voie de disparition par la Colision avec les palmes des éoliennes, sur la santé humaine également aujourd'hui avéré (troubles du sommeil, irritabilité, migraines, insomnies, problème cardiovasculaire, infrasons, acouphènes, ect..ect) nos bien immobilier invendables ou d'évaluer par la présence omniprésente des éoliennes saturation visuelles de nos horizons, ses même éoliennes qui n'ont rien écologique puisque des matériaux employés non recyclable, la présence d'une énorme quantité d'huile qui en cas de fuite va ce retrouvé dans les sols puisque aucun bassin de rétention n'est prévu pour d'éventuelles fuite, des tonnes de béton et acier enfouis a jamais dans les sols puisque même après le démantèlement de l'éolienne ces fondations ne seront jamais extrait en totalité. il est plus que urgent de faire un moratoire sur le développement anarchique des éoliennes.

Envoyé depuis l'application Mail Orange

16

Sujet : [INTERNET] Enquête projet éolien sur la commune de laJarrie-Audouin
De : Pascal HERY <cpge.hery@wanadoo.fr>
Date : 10/03/2021 02:07
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
Copie à : cpge.hery <cpge.hery@wanadoo.fr>

Objet : Participation à l'enquête du projet éolien sur la commune de la Jarrie-Audouin en Charente maritime,

A l'attention du Président de la commission d'enquête

Monsieur, Madame,

Je connais bien cette région proche de la Jarrie-Audouin et mon avis est très défavorable pour l'installation de plusieurs éoliennes dans ces lieux de France si magnifique et pour moi, ce projet n'a aucun point positif mais que des Points négatifs.

Je vous invite à lire mes commentaires et d'en faire le choix qui s'impose,

Bonne lecture

HERY Pascal

Ci-joint d'autres arguments qui me semblent nécessaire à apporter pour bien comprendre le rejet massif des éoliennes.

Bonne lecture

Santé

Lorsque les éoliennes sont placées à des distances trop faibles, elles peuvent affecter la santé des riverains notamment par leurs nuisances sonores. En 2006 l'Académie nationale de médecine (France) propose, à titre conservatoire, une distance minimale de 1 500 mètres pour les machines de plus de 2,5 MW (dont il n'existe à l'époque aucun exemplaire en France). Celle-ci est portée à 2 miles (3,2 km) aux États-Unis. Ces distances minimales ne sont pas toujours respectées en France.

Éléments polluants

Les aimants de forte puissance utilisés dans les alternateurs contiennent du néodyme (600kg pour une éolienne offshore de forte puissance). Cet élément fait partie des terres rares dont les procédés d'extraction et surtout de raffinage sont décriés car extrêmement polluants. L'extraction et le raffinage des terres rares entraînent le rejet de nombreux éléments toxiques: métaux lourds, acide sulfurique ainsi que des éléments radioactifs (uranium et thorium). La radioactivité mesurée dans les villages de Mongolie-Intérieure proches de l'exploitation de terres rares de Baotou est de 32 fois la normale (à Tchernobyl, elle est de 14 fois la normale). Ces éléments sont à l'origine de cancers du pancréas, du poumon et de leucémies. D'après la carte des villages du cancer en Chine, la mortalité par cancer est de 70 % dans les villages à proximité de Baotou. Les effluents toxiques sont stockés à Baotou dans un lac artificiel de 10 km² dont les trop-pleins sont rejetés dans le fleuve Jaune qui alimente 125 millions d'habitants et 25 % des terres arables chinoises. Ces pollutions ont été dénoncées dans un rapport de Jamie Choi, alors responsable de Greenpeace Chine. Ce rapport n'est plus accessible au grand public.

La fabrication de l'éolienne puis ultérieurement son entretien consomme des ressources et produit indirectement des pollutions (extractions et raffinage des matériaux de construction, fabrications, etc.). Pour un mat d'éolienne de 80 mètres, 800 tonnes d'acier et de béton sont injectées à sa base pour les fondations. Cela est très supérieur (par MWh/an) aux quantités nécessaires à la construction d'une centrale de tout autre type (qui ont par ailleurs leurs inconvénients respectifs), y compris le nucléaire qui, sur cet aspect, est favorisé par sa très haute densité de puissance. Néanmoins l'impact de ces facteurs est négligeable sur la durée de vie de l'éolienne.

Influence potentielle des éoliennes sur le climat

Par son principe de fonctionnement, une éolienne absorbe l'énergie du vent et le rend turbulent, créant ainsi un effet de sillage jusqu'à dix fois le diamètre de son rotor derrière elle. Ceci n'a d'effet qu'en altitude, mais c'est une des raisons majeures pour lesquelles deux éoliennes doivent être suffisamment éloignées pour diminuer les pertes dues à ces turbulences (une distance raisonnable est six fois le diamètre du rotor). La réduction de la turbulence du vent et l'évacuation de la chaleur hors de la zone environnante peuvent entraîner des changements de température. D'après plusieurs études réalisées sur la base de modèles de simulation, les effets locaux des très grands parcs d'éoliennes pourraient ne pas être totalement négligeables.

effet de sillage d'une éolienne

Plusieurs études ont montré les effets climatiques locaux et globaux d'hypothétiques très grands parcs d'éoliennes (de plusieurs milliers à plusieurs millions) par la modélisation. D'après une étude de l'université Stanford, les effets seraient localement faibles mais non-négligeables, il n'y aurait pas d'effets notables sur la température globale à la surface de la terre, et l'installation de très grands parcs d'éoliennes aurait des avantages « énormes » en ce qui concerne les effets sur le climat.

Selon une modélisation climatique réalisée par des chercheurs du MIT, si 10 % de la demande mondiale en énergie était satisfaite par l'énergie éolienne en 2100 (13 millions d'éoliennes), la température terrestre pourrait augmenter de l'ordre d'un °C sur le territoire des fermes éoliennes, soit une moyenne de 0,15 °C sur la surface globale de la terre (l'effet serait inversé pour les éoliennes offshore). Dans les deux cas, des phénomènes de réchauffement et de refroidissement pourraient avoir lieu hors des régions concernées. Mais les auteurs insistent sur la nature purement exploratoire de leurs travaux. Une autre étude de l'École polytechnique fédérale de Lausanne montre également, sur la base d'une modélisation, que les effets locaux possibles de très grands parcs d'éoliennes ne sont pas négligeables, mais que les résultats obtenus dépendent de la validité de la modélisation.

Néanmoins, l'influence sur le climat des grands parcs d'éoliennes reste largement inférieure à celle des sources de production d'énergie dont ils permettent d'éviter l'utilisation.

Mitige ou nuisance visuelle

L'esthétique d'une éolienne étant une affaire de goût que l'on ne peut objectivement trancher, mais déprécie généralement l'immobilier à proximité. Les riverains craignent généralement une dégradation visuelle des sites concernés ainsi qu'un résultat sur l'écosystème dû au bruit des éoliennes et aux interférences électromagnétiques induites par leurs générateurs.

L'effet stroboscopique génère une alternance d'ombres portées et de lumière. La réglementation wallonne demande de prendre en compte la gêne occasionnée par cet effet, pour des raisons de confort, lors de la délivrance du permis de construire d'une éolienne.

Encombrement au sol

La surface utilisée par une éolienne reste quasiment intégralement utilisable pour un autre usage. L'énergie éolienne est compatible avec les autres activités humaines, industrielles et agricoles, tout comme les lignes à hautes tensions. Des prototypes sont compatibles avec l'habitat urbain.

Par contre, la question de la quantité d'énergie qui peut être fournie (par rapport à la consommation actuelle et future) avec la surface disponible est posée.

Les éoliennes actuelles nécessitent une importante surface au sol, imposée par la rotation nécessaire en fonction de la direction du vent, par la taille des pales, par l'interférence entre éoliennes voisines sur le flux de vent, par mesure de sécurité en cas de chute. Elles permettent une densité d'environ 10 MW/km², soit 10 W/m², et produisent environ 2kWh/an par W, ce qui implique un besoin de l'ordre de 50 km² par TWh ; en théorie (moyennant la disponibilité de capacité de stockage suffisante, sous forme de stations de pompage-turbinage par exemple, même avec des pertes dépassant la moitié), un parc éolien ayant une surface du tiers de la mer Baltique (450 000 km²) est suffisant pour répondre à la totalité de la consommation électrique actuelle (2700 TWh) de l'Union européenne à 27.

Cependant en pratique, la densité moyenne de puissance par unité de surface est de l'ordre de 0,5 W/m², soit 20 fois plus faible. Le Danemark, pays très éolien et pratiquement aussi équipé que possible, n'arrive à produire que 20 % de son électricité avec l'énergie éolienne. La faisabilité des estimations théoriques ci-dessus est donc contestable, et implique certainement des changements profonds.

À titre de comparaison, une centrale solaire photovoltaïque a une productivité d'environ 70 kWh par m² au sol dans un site ordinaire d'Europe, soit 70 GWh/km²/an, mais cela implique d'utiliser 100% de la surface.

Bruit

Certains riverains déplorent le bruit des éoliennes : il peut être d'origine mécanique ou aérodynamique. Les éoliennes anciennes produisent un bruit de 55 dBA à leur pied (soit le bruit à 130 mètres d'une voiture roulant à 60 km/h). Une étude de 2007 de l'Afssset commandée par les ministères chargés de la santé et de l'Environnement a conclu qu'en France, si « les premières générations d'éoliennes émettent un bruit relativement important; les éoliennes plus récentes ont bénéficié de nombreuses améliorations, ce qui a permis de réduire leurs émissions sonores ». Le bruit de l'éolienne et sa perception dépendent selon l'Afssset de plusieurs facteurs :

- intrinsèques, liés à l'éolienne et à sa puissance acoustique, ainsi qu'à la taille du parc, etc. ;
- dépendants de la topographie, nature du sol, géométrie de l'éolienne et du lieu « récepteur » ;
- dépendants de la météo (vent, hygrométrie [le bruit porte un peu mieux dans l'air humide...]) ;
- liés au milieu environnant (végétalisation, substrat rocheux, terre, etc. qui absorbent ou renvoient plus ou moins le bruit) ;

Toujours selon l'AFSSET, le niveau de bruit est (en 2007) :

- à proximité des éoliennes : dans la gamme des niveaux de bruit d'infrastructures de transports terrestres
- à distance des sources : dans la gamme des niveaux de bruit résiduel (ou bruit de fond) et pour partie dans les infrasons dont une part en basses fréquences. L'Afssset précise qu'on n'a à ce jour pas montré de conséquences sanitaires des infrasons sur l'homme (même à niveaux d'exposition élevés), et que l'exposition « de la population au bruit des éoliennes se situe largement sous la valeur seuil de 70-80 dB », et « ne permet pas d'envisager un risque d'atteinte directe de l'appareil auditif ». En pratique, il est difficile de percevoir le bruit d'une éolienne pour des distances supérieures à 500 mètres, mais la gêne existe néanmoins. Des études psycho-acoustiques en laboratoire sur la description du bruit émis par des éoliennes, montrent que des sifflements et effets de battements seraient les plus perturbants; surtout s'ils sont perçus comme « impulsifs » ; la gêne pouvant aussi être engendrée ou augmentée par des facteurs subjectifs, dont le sentiment de déficit d'informations et de consultation et/ou une moindre acceptation de la présence de l'éolienne jugée inesthétique dans le paysage ou perturbante pour les oiseaux.

L'Afssset relève qu'environ 10 % des parcs font l'objet de plaintes à la DDASS, que les deux tiers de ces plaintes concernent des distances inférieures à 500 mètres, et que la distance n'est pas connue pour le tiers restant. Seul un cinquième de ces plaintes fait l'objet d'un contentieux.

La recherche de moyens de rendre les éoliennes encore moins bruyantes se poursuit. Les simulations faites pour « des conditions d'émission et de propagation particulièrement pénalisantes » montrent un bruit relativement faible, comparé au bruit de fond naturel dès que l'on s'éloigne suffisamment de la source et d'importantes variations selon le scénario choisi, ce qui a fait conclure à l'Afssset qu'une distance réglementaire minimale n'était pas pertinente, mais qu'il fallait via les études d'impacts traiter le problème au cas par cas.

Danger pour les animaux

Les éoliennes pourraient constituer pour les chauves-souris un danger mortel, car si elles savent bien les éviter, elles peuvent être frappées par un barotraumatisme, c'est-à-dire un choc provoqué par la baisse brutale de la pression de l'air au voisinage des pales dont la vitesse dépasse, à leur extrémité, 200 km/h. Mais selon d'autres, cela ne pose pas de problème puisque les chauves-souris ne volent pas par grand vent. Des chercheurs conseillent que la vitesse de vent déclenchant le démarrage des pales soit de 5,5 m/s (19,8 km/h).

Les éoliennes sont aussi suspectées de tuer de nombreux oiseaux, notamment des espèces protégées comme les Aigles royaux. Rien qu'aux États-Unis, l'American Bird Conservancy estimait en 2010 que les éoliennes tuent entre 75 000 et 275 000 oiseaux par an. La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) estime que « la mortalité aviaire due aux éoliennes est globalement faible par rapport aux autres activités humaines ».

Perturbation des radars et télévision

La réception des ondes hertziennes peut être perturbée par une ou plusieurs éoliennes. En télévision (analogique ou numérique), cela provoque une image « brouillée » sur la réception de la télévision terrestre par antenne réseau. Dans ce cas, il est fréquent que l'organisme qui déploie les éoliennes finance aussi les mesures correctives visant à éliminer ces brouillages. Parmi ces mesures, figurent l'implantation d'un nouvel émetteur, le remplacement d'antennes réseau par des paraboles, ou la réorientation d'antennes réseau. Les perturbations occasionnées par un parc d'éoliennes sur la télévision analogique peuvent s'étendre jusqu'à 15 km du parc. En revanche, de récentes études montrent que cet effet est plus réduit en télévision numérique (DVB-T) : la perturbation ne s'observe pas au-delà de 3 km environ. La perturbation intervient lorsque le parc éolien se situe à proximité de l'antenne de réception et qu'il s'interpose clairement entre l'antenne émettrice et l'antenne de réception.

Les parcs éoliens peuvent parfois interférer avec les radars et en particulier avec les radars météorologiques. En effet, les éoliennes peuvent constituer un obstacle à la propagation de l'onde. Selon la proximité et la densité du parc d'éoliennes, celui-ci peut constituer un blocage majeur à basse altitude, donnant une zone d'ombre dans les données. De plus, comme les pales sont en rotation, le radar enregistre leur vitesse de déplacement, qui n'est pas différentiable d'une cible en mouvement comme la pluie. Habituellement, on filtre les échos de soi indésirables par leur vitesse Doppler. Dans le cas de précipitations, la vitesse due sera un mélange entre la vitesse des gouttes et celle des pales, ce qui peut mener à une fausse interprétation des mouvements de l'air. Une étude sur cette possible interférence est donc nécessaire lors de l'examen d'un projet d'éoliennes.

Des études sont en cours à la fois sur les éoliennes pour réduire leur surface équivalente radar et sur les algorithmes radar pour leur permettre de discriminer les éoliennes des autres échos.

Surcoût et spéculation

Selon Patrick Ollier l'argent public est mal utilisé ou gaspillé. Des interrogations se font jour, au vu du mécanisme de financement :

L'électricité produite par éolienne est vendue à EDF ou à ses concurrents. Dès lors qu'une éolienne est située dans une ZDE (Zone de développement éolien) EDF (ou son concurrent) est obligé d'acheter l'électricité produite dont le prix est garanti pendant quinze ans (par l'État). Ce prix est supérieur au prix du marché. En 2011, le coût d'achat moyen par EDF de l'électricité éolienne était de 3 €/MWh, alors que le prix de marché utilisé pour calculer les surcoûts était en moyenne de 48,5 €/MWh. Le surcoût est supporté directement par le consommateur d'électricité (des exonérations partielles ou totales sont accordées aux industriels afin de préserver leur compétitivité) par l'intermédiaire de la CSPE (Contribution au service public de l'électricité). La Fédération Environnement durable, un groupe de pression anti-éolien, a calculé que le surcoût de l'éolien entraînera une augmentation de plus de 20 % de la facture d'électricité, pour une production éolienne qui ne représentera, au mieux, que 5 % de notre consommation électrique.

L'énergie éolienne profite en plus d'aides financières importantes.

En France, il était prévu en 2009 que d'ici 2020, le tarif subventionné demanderait un financement estimé à 42 milliards d'euros pour l'éolien terrestre et 80 milliards d'euros si l'on inclut l'éolien offshore.

Certains se posent la question de la mise en place de ce système de soutien et des profits générés.

Dans son rapport annuel public 2011, la Cour des comptes consacrait un chapitre à la CSPE, constatant que, son taux étant resté inchangé depuis 2004 à 4,5 €/MWh, elle ne permettait plus de couvrir les surcoûts imposés aux producteurs d'électricité. À fin 2010, le déficit cumulé atteignait 2,8 Mds € et pesait sur le fonds de roulement d'EDF.

La loi de Finances 2011 avait relevé ce taux, mais dans des proportions insuffisantes, et la Cour recommandait, en particulier de :

- maîtriser les facteurs de croissance des charges de service public de l'électricité, en particulier le système de l'obligation d'achat, à des tarifs trop attractifs, fonctionnant « à guichet ouvert » ;
- remettre à plat le dispositif d'ensemble afin d'en rendre le fonctionnement plus lisible ; la Cour considérait en particulier que la CSPE, qualifiée par le Conseil d'État « d'imposition innommée » (décisions du 13 mars 2006), est un quasi-impôt dont le taux, et les conditions de prélèvement devraient faire l'objet d'une autorisation périodique et d'un contrôle du Parlement ;
- réexaminer le financement du soutien au développement des énergies renouvelables et des autres charges du service public de l'électricité, par le consommateur d'énergie (et non par le consommateur d'électricité uniquement).

Ce dernier point est très important : en faisant supporter le surcoût des EnR aux seuls consommateurs d'électricité, elle affaiblit la compétitivité de cette énergie par rapport aux énergies émettrices de gaz à effet de serre, ce qui va directement à l'encontre du but poursuivi. Dans l'idéal, la CSPE devrait être affectée aux factures de gaz et de produits pétroliers (par exemple, sous la forme d'une taxe carbone) et non à l'électricité. Les recommandations de la Cour des Comptes n'ont été que très partiellement suivies : la CSPE a été augmentée, mais son bien-fondé n'a pas été remis en cause.

Le montant de la CSPE supporté par les consommateurs d'électricité a été porté à partir du 01/01/2013 à 13,5 €/MWh. La Commission de régulation de l'énergie, chargée de réguler la CSPE, estime le montant des charges à compenser en 2013 à 5124 M€, dont 2790 M€ au titre du surcoût des énergies renouvelables (567 M€ pour les éoliennes, 2107 M€ pour le photovoltaïque, etc). Les clients résidentiels ont payé 1390 M€ de CSPE en 2012. La CSPE qu'ils ont payée au 2ème semestre 2012, soit 1,05 c€/kWh, représentait 10,5 % de leur facture moyenne qui était de 9,88 c€/kWh hors taxes selon Eurostat ; au 1er semestre 2013, après le passage de la CSPE à 13,5 €/MWh et la hausse de tarif de 2,5 % au 01/01/2013 qui en découle, la CSPE représente 13,1 % de la facture moyenne d'électricité des consommateurs domestiques ; les 5,5 €/MWh relatifs au photovoltaïque représentent 5,4 % de leur facture, et l'éolien 1,4 %.

Le développement des surcoûts des EnR est très rapide ; les prévisions pour 2020 sont de 6,5 (EDF) à 8,4 Mds € (CRE), dont :

- éolien terrestre : 926 à 1291 M€ ;
- éolien en mer : 1172 à 2572 M€.

L'Allemagne, comme la France, a adopté, pour le financement du développement des énergies renouvelables, le système (imité de celui du Danemark, pionnier de l'éolien) de l'obligation d'achat financé par une surtaxe sur les factures d'électricité ; en Allemagne, cette surtaxe, nommée EEG-Umlage car elle a été instituée par la loi dite EEG (Erneuerbare Energien Gesetz – Loi sur les Energies Renouvelables), est plus transparente car dédiée uniquement à la compensation des surcoûts des EnR. Elle est fixée au 1er janvier 2013 à 53 €/MWh, ce qui représente un surcoût moyen par foyer de 185 € par an ; selon la Frankfurter Allgemeine Zeitung, la facture des consommateurs allemands d'électricité pour les fournitures d'origine renouvelable a représenté en 2012 un montant record de plus de 20 milliards d'euros ; la valeur de marché de cette électricité renouvelable selon les cours de la Bourse de l'électricité est de 2,9 Mds € ; le surcoût payé par les consommateurs est donc de 17 Mds €.

Peter Altmaier, ministre fédéral de l'Environnement, a annoncé fin janvier 2013 son intention de revoir le mode de financement des énergies renouvelables, qui repose aujourd'hui essentiellement sur les ménages et le Mittelstand (les ETI allemandes). Il remet en cause l'EEG-Umlage qui est passée de 0,35 c€/kWh en 2003 à 5,3 c€/kWh en 2013, ce qui représente un coût de 20 milliards d'euros par an pour les consommateurs d'électricité ; d'après le cabinet Bearing Point, elle pourrait atteindre 12 c€/kWh en 2020, soit 50 Mds €/an ; pour un ménage qui consomme 3500 kWh/an, l'addition passerait de 185 à 420 €/an ; « nous avons atteint la charge limite de cette subvention », a déclaré le ministre de l'Environnement. D'après l'Institut VIK, les industriels français paient leur électricité 22 % moins cher que les allemands, les chinois 25 % et les américains 52 % moins cher. Par ailleurs, Peter Altmaier a l'intention de rechercher une meilleure allocation des aides en fonction des besoins du réseau : la production éolienne est très concentrée dans le nord, en particulier en Basse-Saxe, alors que la grande industrie est plutôt localisée dans le sud.

En conclusion, ce n'est sûrement pas en passant par le développement de l'éolien à tout va que cela améliorera la situation. Allemagne a fait ce choix il y a 20 ans et on peut voir la catastrophe écologique qui s'en est suivie, ils ont dû remettre en fonction l'extraction du charbon pour compenser le manque d'énergie lorsque le vent n'est pas au RDV, une foie pour l'émission de gaz toxique dans l'environnement, le coût faramineux de l'électricité éolien, la saturation de leur territoire et maintenant le manque d'espace pour continuer à développer ces machines.

Seul le nucléaire peut nous maintenir dans l'un des pays les plus propres de la planète, nos techniciens EDF font un formidable travail dans ce domaine et l'ingénierie fondée sur les risques sont appuyés par les catastrophes passées comme en Ukraine qui est due à une erreur humaine et au Japon suite à une vague sismique exceptionnelle haute.

D'autres sources de production d'énergie sont à développer comme l'hydroélectrique en mer, les panneaux solaires et le nucléaire par le solaire, ITER en est un bon exemple et ces études doivent être encore plus encouragées MAIS SURTOUT PAS CONTINUER A SUBVENTIONNER L'ÉOLIEN TERRESTRE NI MARITIME

EN France, le développement des éoliennes sur nos territoires comme les régions des hauts de France ou la Bretagne arrivent à saturation et elles sont rejetées par une grande partie de la population.

Les éoliennes, ça suffit



Sujet : [INTERNET] Opposition à l'installation des 9 éoliennes sur la commune de La Jarrie-Audouin
De : F R <ouais25@gmail.com>
Date : 10/03/2021 08:10
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Je suis défavorable à ce projet éolien car l'éolien industriel n'est pas une solution pérenne :

- les limites de distances des habitations sont actuellement trop faibles et ne sont pas adaptées à la hauteur actuelle des éoliennes. Cela génère de nombreuses et importantes nuisances : impact sur la santé des habitants, impact sur le paysage, impact sur l'avifaune, impact sur la valeur des biens immobiliers, etc.

Les problèmes sanitaires sont particulièrement préoccupants car il est reconnu que des riverains souffrent mais rien n'est fait pour faire cesser la source de ces problèmes (les centrales éoliennes industrielles).

- l'impact sur la biodiversité (oiseaux, chauves-souris, insectes) est préoccupant et leur sauvegarde est prioritaire.

- l'éolien est une source d'énergie coûteuse (subventionnée avec l'argent public), intermittente et non fiable. Elle profite principalement aux fonds de pension et fabricants étrangers. De plus, elle nécessite d'autres sources d'énergie polluantes comme le gaz ou le charbon pour pallier l'absence de production d'origine éolienne. Ceci est particulièrement problématique puisque générant des gaz à effet de serre alors que l'urgence actuelle est justement le réchauffement climatique.

Cf. chiffres développement durable et RTE.

- les éoliennes n'étant pas recyclables et nécessitant une importante artificialisation des sols inaltérable, elles ne sauraient être considérées comme "écologique".

Les déchets (pales non recyclables en composite) seront de l'ordre de 50 millions de tonnes en 2050.

De plus, l'impact carbone par kwh produit est plus important que d'autres filières pilotables comme l'hydraulique ou le nucléaire.

Elles sont à l'origine d'un assèchement et réchauffement des sols.

- L'article 5 de la convention européenne du paysage indique clairement l'attachement des habitants pour le paysage les environnant et les riverains doivent pouvoir conserver leur cadre de vie intact. Une centrale éolienne industrielle dégraderait de manière massive le paysage et ainsi le cadre de vie des riverains, à qui le parc est imposé.

D'ailleurs d'un point de vue sociologique, l'éolien est décrié en France, les résultats de la consultation publique sur la PPE montrent que les français ne veulent pas du développement de l'éolien en France.

L'imposer risque de détruire la ruralité de notre pays ainsi que le tissu social local.

Le développement actuel de l'éolien crée une fracture entre les bobos écolos des villes qui roulent en SUV électrique et les ruraux qui doivent subir ces agressions (Madame la députée Millefer,

rapporteuse sur le dossier éolien de la commission parlementaire parle même de "viol" des territoires).

D'ailleurs, les 8000 éoliennes implantées en France ont produit 6% du mix électrique français en 2019 (et encore, cette filière est prioritaire et produit n'importe quand, mais ne produit pas forcément quand nous en avons besoin). Plutôt que de demander aux populations rurales de faire un effort pour la production de 6 pauvres %, la raison voudrait plutôt que l'ensemble des Français fassent un effort pour réduire la consommation de 6% et ainsi éviter toutes ces centrales industrielles éoliennes.

De toute façon, cet effort devra être fait, et plus on attend, plus ça sera difficile, et installer des centrales industrielles éoliennes pour donner bonne conscience aux populations et leur faire croire qu'elles pourront continuer à consommer comme aujourd'hui, c'est irresponsable.

Le développement anarchique de l'éolien en France actuellement est une erreur fondamentale et vous avez la possibilité de ne pas y contribuer en demandant l'abandon de ce projet.

Cordialement,

Fablen

18

Sujet : [INTERNET] enquête La Jarrie Audouin
De : Daniel CHUILLET <daniel.chuillet@wanadoo.fr>
Date : 10/03/2021 11:58
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

ci joint observations à intégrer au dossier : pour le commissaire enquêteur

vous souhaitant bonne réception

— Pièces jointes : —

Daniel Chuillet La Rochelle 10 mars 2020.docx	10,9 Ko
Impact des éoliennes et environnement la Jarrie.odt	17,8 Ko
Objectivité 1.odt	16,8 Ko
Etude d.odt	19,0 Ko

Daniel Chuillet

La Rochelle 10 mars 2020

21 passage lagrave

17000 La Rochelle

Daniel.chuillet@wanadoo.fr

Objet : enquête publique parc éolien La Jarrie Audouin

Pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A Monsieur le Commissaire enquêteur,

vous trouverez ci-joint des observations sur le dossier parc éolien La Jarrie Audouin concernant l'exactitude des chiffres du dossier technique . les chiffres doivent être justifiés y compris pour le taux de charge retenu (nombre d'heurs de fonctionnement).l'éolien ne peut être taxé d'énergie locale par la production est injectée après transformation dans le réseau national . On ne peut donc pas parler d'autonomie et d'indépendance dans cette situation.

Ce dossier doit apporter aux citoyens des données plus objectives et il doit corriger certaines appréciations.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ces observations et je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Daniel Chuillet

Impact des éoliennes et environnement : La Jarrie - Audouin

En général sur les dossiers étudiés, il n'a pas été pris en compte des données nouvelles qui se font jour concernant la neutralité carbone avec la mise en place des puits de carbone.

Paradoxe: loi LTECV

« développer l'agroécologie et l'agroforesterie »

le développement nécessaire de l'agroforesterie : plantation d'arbres et de haies n'est pas compatible avec l'émergence de plus en plus d'éoliennes.

Voir bilan venant de l'INRA et Adéme

dans une enquête publique , il est dit :

« Il a été décidé de supprimer 500 ml de haies, le linéaire complet afin d'éviter d'orienter les chiroptères en direction de l'éolienne et de ne pas favoriser la nidification des oiseaux dans un périmètre proche de l'éolienne »

c'est reconnaître l'impact sur la faune ; est ce compatible avec la protection de la bio diversité et la création de puits de carbone .

Comment développer l'agroforesterie dans un champ d'éoliennes ?

Les études d'impact portent sur l'existant et sur la biodiversité existante

la loi promeut la protection et l'augmentation (développement de la biodiversité)

au même titre que l'agroforesterie , les études d'impact doivent intégrer les conséquences des éoliennes sur la possibilité ou non de développement de la bio diversité .

Alors que sont fait partout des efforts pour planter des arbres et des haies : pour favoriser le stockage de carbone.

-développer l'agroforesterie à faible densité d'arbres (30 à 50 arbres/ha)

-développer les haies en périphérie des parcelles agricoles (60 à 100ml /ha)

le projet ne peut répondre à cette problématique

Etude d'impact des questionnements !!!

Sur le dossier « impact » incorporé dans chaque dossier éolien, on a raisonnablement le sentiment que chaque promoteur raconte ce qu'il veut ou ce qui semble l'arranger ; on ne peut se suffire d'une soit disant méconnaissance du promoteur : cela concerne :

- le taux de charge des éoliennes
- les émissions de CO₂ , émises ou évitées
- les émissions de CO₂ évitées par rapport à quoi ?
- on constate des écarts important suivant les dossiers :

- Andilly les Marais : éolienne=zéro g de CO₂ /kwh

-Vérines : 3g de CO₂/kwh

- La Jarrie audouin : 3g de CO₂:Kwh(voir page10 dossier technique)

- GIEC et ADEME : 12,7g de CO₂/kwh (pourtant citées par les promoteurs) pour éolien terrestre et 15,6 g de CO₂ /kwh pour éolien marin

Durée de vie du parc sur 20 ans et facteur de charge calculé sur la moyenne de 5 ans

L'Ademe confirme que c'est admis par toutes les instances internationales.

La validité du taux de charge pose question : qui justifie les écarts de taux de charge de fonctionnement : de 1800 h à 2300h/an ?

Les émissions évitées sont calculées entre les émissions des éoliennes et les émissions de CO₂ émises par d'autres moyens de production électrique (gaz, fioul, charbon)

Cela conduit à des écarts très importants qui ne se justifient pas (voir doc tromperie)

Ex : Fioul : 270 g de CO₂/kwh

Charbon + 880g de CO₂ /kwh (parc éolien La Jarrie Audouin)

Gaz naturel : 201 g de CO₂ /kwh

Andilly 300g de CO₂ évitées

Tous ces chiffres doivent être rectifiés : d'après OCDE, Ademe, electricity map, la France tourne de 50g à 80 g de CO₂/KWH avec le mix français (très peu de thermique Charbon, fuel ou gaz)

En 2017 le mix est de 74g de CO₂/kwh , l'Allemagne c'est 314g de CO₂/kwh (beaucoup de lignite)

Donc le gain est $74-12=62$ g de CO₂/KWH soit en tout $98000 \times 0,062 = 6076$ t de CO₂ au lieu de 86240 t

Objectivité –subjectivité : les paysages..

Beaucoup d'oppositions aux éoliennes sont liés aux paysages et à sa détérioration.

Dans les conclusions de nombreux dossiers d'enquêtes publiques, l'argument « paysage » est considéré comme subjectif et donc par principe actuel peu recevable.

Il faut donc revenir sur cette notion de subjectivité :

L'humain , par essence, est soumis à la subjectivité (émotionnelle, culturelle, ou autre)

L'architecture, la peinture, l'art et l'appréciation faite par chacun sur la littérature, les romans sont subjectifs.

Cette subjectivité ne peut être écartée et traduit l'appréciation du cadre de vie et il n'y a pas de vérité et standard.

Parler de rationalité et d'objectivité : de quelle objectivité parle-ton ?

Les arguments rationnels inscrits dans les appréciations des commissaires enquêteurs sont elles objectives.(voir qq exemples)

La France a pris des engagements : convention européenne des paysages (déclaration de Lausanne en Nov 2020)

« La France reconnaît juridiquement le paysage en tant que composante du cadre de vie des populations »

Que dit la convention :

« les populations au cœur des politiques des paysages.. prendre en compte les aspirations des populations. Le paysage n'est plus l'apanage des experts , il est un sujet politique à part entière. »

L'ambition de la convention est de passer le paysage des experts au paysage des usagers : analyse sociale des paysages

[INTERNET] Éolien la jarrie audouin

19

Sujet : [INTERNET] Éolien la jarrie audouin
De : Taran Bernard <bernardtaran@orange.fr>
Date : 12/03/2021 08:30
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je suis opposé à l'installation de nouvelles éoliennes sur le site de la jarrie pour des raisons de pollution visuelle de plus il y a déjà un nombre important de ce type de matériel sur le val de saintonge.
Bonne rentrée
B. Taran

Envoyé depuis l'application Mail Orange

21

Nicole PELLETAN ADRIEN
9, rue du 14 Juillet

12 , Mars 2021

17330 - LA JARRIE AUDOUIN

Ancien Maire

Objet : Implantation d'un parc industriel éolien sur la Commune de la Jarrie-Audouin

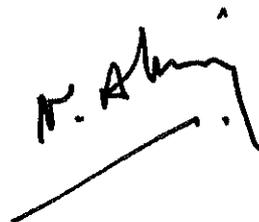
Suite à la réception du mail de VIC ENVIRONNEMENT du 21 Février 2021, je viens confirmer que pendant ma mandature de 2008 à 2014, la quasi totalité de mon Conseil Municipal, était hostile à l'implantation d'éoliennes sur la Commune .

Je regrette, que depuis, un certain nombre d'Elus aient changé d'avis, se laissant abuser me semble t-il , par le coté financier sans se soucier de l'environnement .

Je reste sur mes positions et eu égard aux arguments avancés par :
« VIC ENVIRONNEMENT », je suis hostile au projet actuel .

Nicole PELLETAN ADRIEN

Ancien Maire de La Jarrie- Audouin



22

Mairie de La Jarrie-Audouin

De: marie-claude bataillard <marie.bataillard@gmail.com>
Envoyé: lundi 15 mars 2021 17:21
À: mairie@lajarrieaudouin.fr
Objet: enquête publique

Je suis absolument contre l'implantation de nouvelles éoliennes sur notre territoire. Je reviens de Surgères
Nous ne voyons que ça. Trop c'est trop . Il faut arrêter de dévaloriser nos paysages et nos propriétés".
Marie-Claude Bataillard

23

A l'intention du Commissaire Enqueteur

M^{eur} ROBERT Genard Ancien Conseiller Municipal
Vous informe que je suis entierement
d'accord pour l'installation d'un projet
de parcelles solaires sur la commune de
La Jarnie Audouin

Ca ne defigure pas le paysage
et ca donne aucune nuisance
et surtout il faut songer a l'avenir
un petit plus pour le Budget de
La Commune

Robert G Ancien Conseiller

Robert Douie

24

Enquête publique Parc éolien de la Jarrie Audouin 17

ROLLIN, Gérard (DIRECTION TERRITOIRE OUEST) <gerard.rollin@colas.com>

X: eolien-la-jarrie-audouin@mail.registre-numerique.fr <eolien-la-jarrie-audouin@mail.registre-numerique.fr>

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre société, spécialisée dans les travaux de terrassement, plateformes et réseaux, emploie près de **300** personnes dans le département **des Charentes Maritimes**.

Une part importante de notre activité est liée au développement de l'énergie éolienne dans ce département. C'est pourquoi, en tant qu'employeur et entrepreneur du territoire, nous apportons notre soutien plein et entier **à ce** projet éolien. Il pourrait mobiliser 6 personnes pendant 5 mois environ.

Cordialement,



Gérard ROLLIN
Chef de service commercial Eolien
Tél. 06 61 09 09 27
gerard.rollin@colas.com

DIRECTION GENERALE FRANCE
1, rue du Colonel Pierre Avia - 75730 PARIS CEDEX - FRANCE
<http://www.colas.com>

